



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

Compte-rendu du CTL du 16/10/2018

Le CTL s'est tenu le 16 octobre 2018 à la Direction sous la présidence de M. LE BUHAN.

Suite à la lecture des liminaires Solidaires, FO (rappelant notamment nos revendications) et CGT, le Directeur a apporté quelques réponses.

Le Directeur considère que la formule « destruction du modèle social » contenue dans la liminaire FO DGFIP est sévère. Il indique que l'objectif des réformes engagées n'est pas de détruire le modèle social, bien au contraire.

Concernant le prélèvement à la source, il indique qu'il n'y a pas de plan caché et que sa mise en place est une réforme demandée depuis de nombreuses années par les parlementaires et diverses organisations, le but étant de moderniser le recouvrement et de converger avec ce qui se fait à l'étranger. Il ajoute qu'il n'est pas inquiet mais seulement préoccupé comme pour tout projet nouveau. Il s'attend à des difficultés, mais est confiant dans le fait qu'elles seront « absorbées ».

Concernant la mise en place des agences comptables, il indique qu'il n'y a pas à ce stade de raison de lier cette mesure avec la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables. Il ajoute que certaines décisions du juge des comptes amènent à réfléchir sur la pérennité du système actuel qu'il va donc falloir modifier.

Concernant le comptage du nombre de grévistes le 9 octobre (indiqué par la Direction en nombre de grévistes et non en pourcentage), le Directeur indique que c'est une consigne de la Centrale.

Les points suivants figuraient à l'ordre du jour :

1/ passage en comptabilité commerciale de l'OPH Côtes d'Armor Habitat au 01/01/2019.

FO DGFIP considère qu'il s'agit d'une externalisation symptomatique du désengagement de la DGFIP. Le Directeur estime qu'il s'agit d'une réinternalisation de la mission et que les OP HLM ont les effectifs leur permettant d'absorber cette mission.

Vote contre : FO, Solidaires et CGT

abstention : CFDT

2/ ponts naturels pour 2019

Ceux-ci sont fixés au 31 mai et au 16 août

3/ Plan local triennal d'adaptation des structures et du réseau 2020-2022

Le Directeur indique tout d'abord qu'aucun document n'a été adressé aux organisations syndicales car il n'y a pas de plan actuellement. Il ajoute que néanmoins le réseau doit se transformer et que 2019 sera une année de transition. Le principe de proximité doit être remplacé par la notion d'accessibilité avec la présence de points de contact sur tout le département à des moments opportuns.

Il apporte des précisions sur la méthode retenue par la DGFIP pour déterminer les modalités de la transformation. 7 Directions sont préfiguratrices ; elles travaillent sur un projet de

cartographie aboutissant à un schéma pluriannuel qui impactera l'organisation et les implantations. Ce sujet sera donc de nouveau abordé dans quelques mois. Le Directeur précise toutefois que regrouper au chef lieu du département n'est plus d'actualité mais qu'il essaie d'avoir une cohérence entre la carte des EPCI et les implantations des CFP et leur périmètre. Concernant les points de contact évoqués ci-avant, il précise qu'ils ne seront tenus par des agents de la DGFIP que pour ce qui concerne les questions d'ordre fiscal (pas pour l'assistance pour aller sur « impots.gouv » par ex.).

4/ Baromètre social

Le Directeur estime que la Direction essaie d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées dans les services, et conteste le fait que ce soit juste pour que ces actions aient un impact sur les résultats. Il cite en exemple les actions menées dans 2 SIE du département.

Concernant les problèmes rencontrés avec le centre éditique de Mézioux, la Direction a indiqué avoir fait remonter une fiche d'information à la DG.

Concernant l'arrivée des agents de la trésorerie de Lannion sur le site Kra Douar, FO DGFIP a relayé les inquiétudes des agents quant à la capacité du débit internet à Kra Douar qui est déjà insuffisant. La Direction a indiqué avoir demandé une expertise à l'ESI de Rennes. Elle a ajouté que les problèmes peuvent provenir soit des applicatifs eux-mêmes, soit du débit, soit du câblage. Les travaux nécessaires pour l'arrivée des agents de la trésorerie sur ce site intégreront la mise aux normes de certains câblages.

Concernant les problèmes de parking à Saint-Brieuc, la DDFIP veut instaurer des critères d'attribution et dit réfléchir au moyen d'attribuer les places existantes. Force Ouvrière a d'ores et déjà indiqué qu'elle ne participerait pas à un groupe de travail sur le sujet. Pour augmenter le nombre de places de stationnement, le Directeur prévoit seulement d'effectuer des travaux afin de permettre l'utilisation de quelques places condamnées à cause d'un mur endommagé (site RIT). Il ne prévoit pas de financer la location de places payantes.

5/ Formation professionnelle

La Direction a présenté le bilan d'activité 2017 et le plan local de formation 2018.

En réponse à une demande de FO DGFIP, elle a indiqué que toutes les formations mises en place sont portées à la connaissance des chefs des services concernés, mais que ceux-ci ne sont pas contraints d'en informer les agents placés sous leur autorité.

6/ Questions diverses

Concernant les SPF, FO DGFIP a demandé des explications concernant le rapport quotidien qui est exigé des services et demandé qu'il soit allégé (rapport hebdomadaire). Le Directeur a répondu qu'il fait suite au dialogue de performance au cours duquel un suivi lui a été demandé. Le rapport permet de voir si les consignes données aux SPF sont suivies. Le Directeur précise toutefois que ce suivi quotidien est temporaire.

Concernant l'arrivée de la trésorerie de Lannion sur le site Kra Douar, FO DGFIP a souhaité avoir des précisions sur les modalités futures de l'accueil et indiqué qu'un groupe de travail planche sur le sujet, mais que les GT ne sont pas des instances décisionnelles. Le Directeur a indiqué qu'un CTL sur le sujet est effectivement prévu.

Concernant les problèmes informatiques, la Direction souhaite que lui soient remontés les cas de problèmes non résolus par l'assistance technique alors que celle-ci a envoyé un mail selon lequel le problème est résolu.

Vos représentants FO DGFIP 22 en CTL

Didier YVART SIE DINAN et Nicole BURLOT PCE Dinan (élus)
Matthieu PAUGAM PCE GUINGAMP (suppléant)